

Edito

■ Une loi qui programme des économies

Plus de deux ans après le débat national sur l'énergie, c'est le 13 juillet 2005 que la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique française a été adoptée. Quatre objectifs sont fixés : indépendance énergétique et sécurité d'approvisionnement, prix compétitif de l'énergie, préservation de la santé humaine et de l'environnement et accès à tous de l'énergie.

Pour atteindre ces objectifs, la loi de programme prévoit notamment la diversification du bouquet énergétique et la maîtrise de la demande d'énergie. Des objectifs chiffrés ont été annoncés, comme par exemple une hausse de 50% de la production de chaleur renouvelable (soit un passage de 5 millions de tep (tonnes équivalent pétrole) à 10 millions de tep), ou l'incorporation de biocarburants à hauteur de 2% d'ici au 31 décembre 2005 et de 5,75% d'ici au 31 décembre 2010. Un dispositif de certificats d'économies d'énergie (ou certificats blancs) permettra de mobiliser les acteurs du service énergétique vers les économies d'énergie, par la mise en place d'un marché. Une économie de 54 TWh est escomptée.

Dans le contexte actuel de tension sur le prix du baril et de prise en compte de l'environnement, cette nouvelle loi sur l'énergie trouve sa pleine justification et les premiers décrets d'application sont attendus avec d'autant plus d'impatience.

Sébastien DECOTTEGNE

ADEME Délégation régionale Ile-de-France

Agenda

■ Semaine européenne de la mobilité sur le thème « Au travail autrement » du 16 au 22 septembre 2005. Programme sur www.ecologie.gouv.fr.

■ Colloque « Développement durable » organisé par la CCIP 75 le 20 Septembre 2005. Programme et inscription : www.cyber.ccip.fr.

■ Réunion d'information sur le Plan de Protection de l'Atmosphère d'Ile-de-France le 22 Septembre 2005. Programme et inscription : www.afinege.org.

■ Colloque « Energie solaire et bâtiment » du 17 au 19 octobre 2005. Programme et inscription : www.ademe.fr.

Actualités

■ Equipements électriques et électroniques (EEE)

-> Producteurs, distributeurs, exploitants d'installations de traitement de déchets, quelles sont vos obligations ? Consultez les informations sur www.environnement.ccip.fr.

-> Producteurs, vous devez vous inscrire au « Registre des producteurs d'EEE » sur www.ademe.fr

■ Déchets banals

Les capacités franciliennes de traitement des déchets sont-elles suffisantes ? Des informations sur www.ordif.com.

■ Protection de l'Atmosphère d'Ile-de-France

-> Le projet de « Plan de protection de l'atmosphère » prévoit de nouvelles règles pour les industriels et le transport routier en cas de pic de pollution. L'enquête publique est ouverte, donnez votre avis jusqu'au 14 octobre 2005.

Pour en savoir plus : www.ile-de-france.drire.gouv.fr.

-> Comment est évaluée la qualité de l'air en Ile de France ? Quels sont les instruments de lutte contre la pollution ? Les réponses sur www.environnement.ccip.fr.

■ La chimie dans l'automobile

-> Comment la chimie a participé à la réduction des pollutions dans le secteur automobile ? Consultez le dossier « Chimie et automobile » sur www.afinege.org.

■ Les aides financières pour l'élimination des déchets dangereux

-> L'Agence de l'eau Seine-Normandie aide financièrement les PME-PMI pour l'élimination de vos déchets dangereux si vous faites appel à un opérateur conventionné. Pour tout savoir sur cette aide : www.eau-seine-normandie.fr.

Le CIEPE est un réseau placé sous le parrainage de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui rassemble les partenaires suivants :

